

**Éducation à la sexualité et soins et services adaptés pour prévenir l'exploitation sexuelle des mineur.es.**

**Montréal, le 4 décembre 2020** – L'Ordre professionnel des sexologues du Québec salue la sortie du rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineur.es considérant la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineur.es comme une priorité nationale.

**L'éducation à la sexualité dans les centres jeunesse pour prévenir et soutenir**

L'Ordre accueille favorablement plusieurs recommandations du rapport, notamment celles ciblant l'éducation à la sexualité, et la prévention en milieu scolaire et en centres jeunesse. Elles proposent, entre autres, que les cours d'éducation à la sexualité soient donnés par du personnel formé et appuyé par des sexologues ou autres professionnels qualifiés (n°11), dans les écoles comme dans les centres jeunesse (n°15).

Ces recommandations sont en toute cohérence avec les arguments défendus dans le mémoire présenté en Commission sur le fait que « l'éducation à la sexualité en milieu scolaire et dans les Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse est une démarche incontournable pour prévenir l'exploitation sexuelle, puisque celle-ci contribue à prévenir la victimisation par l'exploitation sexuelle chez les mineurs ou encore prévenir l'adoption d'activités d'exploitation sexuelle comme le recrutement ou le proxénétisme. »

**Un traitement adéquat pour des résultats positifs**

Nous approuvons également la recommandation qu'une modification à la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels soit mise en vigueur pour mieux soutenir les victimes (n° 50) ainsi que les recommandations concernant les mesures reliées au soutien et au traitement de ces personnes. Comme les conséquences chez les victimes de l'exploitation sexuelle peuvent être nombreuses et variées quant à la santé mentale, affective et sexuelle et sur la santé physique, il est nécessaire que celles-ci bénéficient et puissent avoir accès aux meilleurs services, dont ceux des sexologues, y incluant l'évaluation sexologique et les interventions sexologiques et psychothérapeutiques. »

### **Des soins adaptés aux victimes et à leurs réalités**

Ces recommandations, à condition qu'elles soient mises en place adéquatement et avec les ressources appropriées, viendront certainement prévenir de futures situations d'exploitation sexuelle et permettre l'accès à un continuum de soins et services multidisciplinaires et adaptés aux victimes et à leurs parents.



« Ayant à cœur notre mission de protection du public, nous encourageons les mesures permettant de dispenser des services de qualité à la population. De ce fait, nous réitérons l'importance de la formation des personnes qui interviennent en la matière et la place des sexologues pour dispenser la formation et faire de l'accompagnement. » Soutien la présidente de l'Ordre.

« Nous tenons également à souligner notre entière collaboration pour la mise en œuvre efficace de ces recommandations. » Affirme la présidente de l'Ordre.

### **À propos de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec**

L'Ordre professionnel des sexologues du Québec a pour mission principale de veiller à la protection du public et encadre plus de 850 sexologues. Il veille à la qualité des services sexologiques offerts par le contrôle, le développement et le maintien des compétences de ses membres. L'Ordre entend être une référence incontournable dans les domaines de la santé sexuelle et par ses actions stratégiques, contribue activement à l'évolution et au rayonnement de la profession.

- 30 -

#### **Source :**

**Magali Boulé**

438-386-6777 poste 223

[Magali.boule@opsq.org](mailto:Magali.boule@opsq.org)

#### **Relations avec les médias :**

**Julie Gagnon Communications**

514 713-4381

[julie@juliegagnon.ca](mailto:julie@juliegagnon.ca)